



DCM2024/0222-12

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2024

Étaient présents : Arnel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Christine BUGNY-BRAILLY, Elise CADOUR, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Anne-Lise GOURIOU (pouvoir à Thomas PLUVINAGE) ;

Absente excusée : Myriam BOUGARAN,

A été élu secrétaire de séance : Chantal VAUTRIN.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Il est donné lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2024.

Le budget principal 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 716 500,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 476 118,11 € en section d'investissement, se décline comme suit :

1. Section de fonctionnement : 3 716 500,00 €

Dépenses :

- Chap. 011 - Charges à caractère général : 785 104,00 €
- Chap. 012 - Charges de personnel : 1 852 210,00 €
- Chap. 014 - Atténuation de recettes : 406 759,00 €
- Chap. 65 - Autres charges de gestion courante : 325 126,00 €
- Chap. 66 - Charges financières : 99 000,00 €
- Chap. 67 - Charges exceptionnelles : 301,00 €
- Chap. 023 - Virement à la section d'investissement : 163 000,00 €
- Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 85 000,00 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 029-212900112-20240222-DEL2024022212-BF

Recettes :

- Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 100 000,00 €
- Chap. 013 - Atténuation de charges : 33 000,00 €
- Chap. 70 - Produits des services du domaine : 370 500,00 €
- Chap. 73 - Impôts et taxes : 110 000,00 €
- Chap. 731 - Fiscalité locale : 2 540 200,00 €
- Chap. 74 - Dotations - subventions : 546 000,00 €
- Chap. 75 - Autres produits de gestion courante : 16 000,00 €
- Chap. 042 - Opération d'ordre de transfert en sections : 800,00 €

2. Section d'investissement : 1 476 118,11 €

Dépenses :

- Ligne 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté : 176 761,84 €
- Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées : 141 127,70 €
- Dépenses d'équipement : 1 155 428,57 € (dont 79 490,27 € de restes à réaliser)
- Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 800,00 €
- Chap. 041 - Opérations patrimoniales : 2 000,00 €

Recettes :

- Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 914 718,11 €
- Chap. 13 - Subventions d'investissement : 311 400,00 € (dont 286 400 € de restes à réaliser)
- Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement : 163 000,00 €
- Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 85 000,00 €
- Chap. 041 - Opérations patrimoniales : 2 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 tel que décrit,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis de la commission « Finances - Personnel - Administration Générale - Intercommunalité » : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en mairie, le 23 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Armel GOURVIL

Le Secrétaire de séance,
Chantal VAUTRIN

